

DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le deux juin deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2023CM27**

Décision modificative n° 1  
Du Budget primitif 2023

**Étaient présents** : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI.

**Étaient excusés** : Mmes Mrs Bernard PRUVOST, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

**Pouvoirs** :

Mr Bernard PRUVOST à Mme Nicole CHASTENEZ  
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE  
Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL

Madame Claudie MARTEL est élue Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires,

Conseillers présents : 16

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour :

- la cession d'un extrait de la parcelle cadastrée section AE n° 209
- l'acquisition à l'euro symbolique de la voirie de la rue de la centrale
- L'intégration à l'inventaire de la parcelle section AE n° 209
- Le paiement et le remboursement des avances forfaitaires

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget primitif 2023 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Opérations réelles**

**DEPENSES**

Article	Libellé	Montant
6413	Personnel non titulaire	3 046,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 046,00 €</b>

**RECETTES**

74111	Dotation forfaitaire des communes	1 670,00 €
-------	-----------------------------------	------------

741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	1 376,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 046,00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Opérations réelles

#### DEPENSES

Article	Libellé	Montant
<b><u>Op 120. Travaux de voirie</u></b>		
231	Immobilisations corporelles en cours	-26 665,00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	27 365,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>700,00 €</b>

#### RECETTES

Article	Libellé	Montant
024	Produit des cessions d'immobilisations	700,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>700,00 €</b>

#### 041 Opérations patrimoniales

#### DEPENSES

Article	Libellé	Montant
2111	Terrains nus	10 073,00 €
2112	Terrains de voirie	31 041,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	27 365,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>68 479,00 €</b>

#### RECETTES

Article	Libellé	Montant
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	27 365,00 €
1328	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	41 114,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>68 479,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du budget primitif 2023, conformément aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023



ID : 062-216204800-20230609-2023CM27-DE